

Réunion du Conseil municipal du 18 septembre 2017

L'an deux mil dix sept le 18 septembre à 19heures 00.

Le Conseil municipal de la commune de Boffres, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale.

Etaient présents : Mmes, Bourghelle, Bos, Orban, Roumanet, Saint – André

Messieurs : Durand, Edmont, de Pampelonne, Julien, Mandier, Tisseron, Vacher.

Procuration : Mme Kohler à Mme Bos ; MME Saint-André à Mme Bourghelle ; Mme Blanc à Mr Julien

17.051 Décision modificative numéro 4

Pour procéder au paiement des frais et intérêts de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse épargne, le conseil municipal par 14 voix pour décide d'affecter :

- Compte 668 : autres charges financières + 1600
- Compte 022 : dépenses imprévues - 1600

17.052: Contribution au Fonds Unique de Logement

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le fonds unique au logement est versé par le département , il a pour objet l'accès et le maintien dans le logement des personnes qui rencontrent des difficultés. La dotation prévue pour 2017 par le département est de 689000€. Les communes peuvent contribuer volontairement à 0.40€ par habitant. En 2016 la participation des communes a été de 48677€

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas participer au complément par 10 voix pour, (3 abstentions, et 1 contre.)

17.053: Demande de location local rue des fontaines:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de location du local rue des fontaines par l'association « Les chemins de soie » . Les activités de création de mandalas et un atelier de mouvement spontané (Taijiwuxiqong) auront lieu les lundis de 10 h à 11h 30, 20h à 21h 30 ; et mardi matin de 10 h à 11h 30.

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 14 voix pour fixe le montant mensuel du loyer à 100€. L'EDF à charge de l'association

17.054: Location occasionnelle local rue des Fontaines (ancienne épicerie)

Le local (ancienne épicerie) pourrait être loué occasionnellement à la journée pour des associations ou particuliers, qui le souhaitent.

Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et fixe la location à 30€ la journée, 15€ de chauffage d'avril à Octobre.

17.055 : Admission en non valeur des Loyers SARL MULTIX

Monsieur le Maire expose au conseil municipal suite à la liquidation judiciaire de la SARL MULTIX, (épicerie) le montant des loyers non recouverts s'élève à 1350€. L'actif est insuffisant et la créance irrécouvrable. Le conseil municipal en prend acte et admet en non valeur la somme de 1350€.

Questions diverses :

- Recrutement de Mme Nadine RANC en CDD à la cantine et ménage à l'école ;
- Point sur les travaux de rénovation de l'école
- Point sur les travaux de la traversée du village.
- Point sur la voirie.
- Opération brioche du 2 au 8 octobre.

Vu pour être affiché le 19 septembre 2017, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGDCT.



Le Maire

R. EDMONT

